



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

*Service : Secrétariat Conseil Municipal*

Délégation de signature  
à Monsieur Jérôme SABLAYROLLES, Directeur du Département Systèmes d'Information

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-19, qui prévoit expressément la possibilité, pour le Maire, de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au directeur général des services et aux responsables de services administratifs,

**CONSIDERANT** que Monsieur Jérôme SABLAYROLLES occupe les fonctions de Directeur du Département Systèmes d'Information,

**CONSIDERANT** que le volume des courriers, pièces, actes et dossiers traités au sein de la Commune de Béziers nécessite d'accorder une délégation de signature aux directeurs afin de permettre aux élus de se consacrer pleinement à leurs fonctions et de répondre au mieux aux sollicitations des administrés,

**CONSIDERANT** que l'objectif de cet arrêté de délégation de signature est de renforcer au quotidien la réactivité et l'efficacité de l'action administrative dans l'exécution des décisions du maire et de la municipalité,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1 :** Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 1484 du 06 juillet 2020

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est limitativement donnée à Monsieur Jérôme SABLAYROLLES, Directeur du Département Systèmes d'Information, afin de signer les correspondances, pièces et actes énumérés ci-après, dans son domaine de compétences :

- les documents à caractère informatif liés à l'activité du Département Systèmes d'information,

- les courriers d'information non décisionnels de gestion courante à caractère technique,
- les demandes d'autorisations spéciales d'absences ou décharges de service pour activités syndicales,
- les demandes de congés des agents placés sous son autorité,
- les ampliatis d'actes administratifs,
- les attestations de service fait,
- les Décomptes Généraux Définitifs.
- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000€ en fonctionnement et en investissement

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme SABLAYROLLES, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth CAMILLERI-MARTY, Directrice Générale Adjointe des Services.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement des deux signataires précités, délégation de signature est donnée à Madame Jennifer CARLE, Directrice Générale des Services.

**ARTICLE 5** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

15 SEPT 2020

Robert MENARD

  


The official stamp is circular with a blue border. Inside the border, the text 'MAIRIE DE BÉZIER' is written at the top and '34000' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bear standing on its hind legs, holding a staff.